

**CONTRAT DE BRAND AFFILIATE ET DE PARRAINAGE
INTERNATIONAL
BELGIQUE**

Le présent Contrat de Brand Affiliate et de parrainage international est conclu entre Nu Skin International, Inc., une société de capitaux de l'État de l'Utah, 75 West Center Street, Provo, Utah 84601, États-Unis (« **NSI** ») et moi-même.

NSI et moi-même convenons et comprenons que le présent Contrat de Brand Affiliate constitue un contrat distinct et séparé du Contrat d'achat de Produits propre au Pays de Résidence conclu avec l'entité Nu Skin Local (suivant la définition qu'en donne le Contrat d'achat de Produits ou CAP).

A. Définitions

Le sens des mots commençant par une majuscule et ne figurant pas dans la présente section du Contrat de Brand Affiliate est énoncé dans les Règles commerciales et administratives.

Le terme « Bonus » désigne la rétribution payée à un Brand Affiliate en fonction du volume de Produits vendus par un Brand Affiliate, son Organisation descendante et les Chefs de groupe détachés, dès lors que toutes les conditions requises figurant dans le Programme de performance des ventes ont été satisfaites. L'entité Nu Skin Local est cessionnaire du droit de payer les Bonus aux Brand Affiliates dans le Pays de résidence.

Le terme « Contrat » désigne l'accord contractuel conclu entre Nu Skin et moi-même et est constitué du présent Contrat de Brand Affiliate et du CAP (suivant la définition donnée ci-dessous pour chacun d'eux).

Le terme « Brand Affiliate » désigne un entrepreneur indépendant autorisé par Nu Skin en vertu du présent Contrat de Brand Affiliate à commercialiser les Produits, à recruter d'autres Brand Affiliates et à recevoir des Bonus conformément aux conditions du Programme de performance des ventes.

L'expression « Contrat de Brand Affiliate » désigne le présent Contrat de Brand Affiliate et de parrainage international, comprenant les Règles commerciales et administratives, le Programme de performance des ventes et les matériels relatifs aux programmes facultatifs, tel que chacun d'entre ces documents peut éventuellement être modifié, et lesquels documents sont incorporés aux présentes par référence.

« Nu Skin » désigne NSI, l'entité Nu Skin Local et leurs sociétés affiliées.

Le terme « Produits » désigne les produits et les services de Nu Skin qui sont vendus par le biais de l'entité Nu Skin Local dans chacun des Pays autorisés.

L'expression « Règles commerciales et administratives » désigne les règles qui régissent la manière dont un Brand Affiliate doit mener son activité et qui définissent les droits et les relations des parties.

L'expression « Pays de résidence » désigne, si vous êtes une personne physique, le pays, le territoire ou autre juridiction politique du ressort duquel vous dépendez en qualité de citoyen ou de résident légal et au regard duquel pays vous avez signé le Contrat de Brand Affiliate. Si vous êtes une Entité commerciale telle qu'une société de capitaux, une société de personnes, une société à responsabilité limitée ou toute autre forme d'organisation commerciale, il s'agira du pays, du territoire ou autre juridiction politique dans lequel vous êtes légalement constituée en vertu du droit de votre Pays de résidence et dans lequel chaque membre de l'Entité commerciale est légalement autorisé en bonne et due forme à mener l'activité dans le Pays de résidence, et au regard duquel pays vous avez signé le Contrat de Brand Affiliate.

L'expression « Programme de performance des ventes » désigne le plan spécifique exposant en détail les conditions de la structure de rétribution qui s'applique aux Brand Affiliates.

B. Droit de commercialiser les Produits et d'agir en qualité de Parrain dans mon Pays de résidence

Sous réserve des termes et des conditions du Contrat de Brand Affiliate, par les présentes, NSI me nomme Brand Affiliate. En qualité de Brand Affiliate, j'ai le droit de (a) promouvoir les Produits par contact direct avec des particuliers dans mon Pays de résidence, principalement à domicile et de (b) parrainer de nouveaux Brand Affiliates dans mon Pays de résidence.

Je conviens que le présent Contrat de Brand Affiliate sera accepté dans l'État de l'Utah (États-Unis).

C. Droit de parrainer et d'acheter les Produits dans des Pays hors résidence

NSI m'accorde le droit de parrainer de nouveaux Brand Affiliates dans des Pays hors résidence. Le présent Contrat de Brand Affiliate ne m'accorde pas le droit de promouvoir les Produits dans des Pays hors résidence, à moins que je ne réside dans un pays de l'EEE, auquel cas des conditions particulières s'appliquent.

Je reconnais que chaque Pays hors résidence peut avoir des lois et règles spécifiques s'appliquant à ma personne, en tant que parrain de Brand Affiliates dans le Pays hors résidence concerné, et je conviens de respecter toutes les lois, toutes les normes et tous les règlements dudit Pays hors résidence, incluant en cela,

mais sans s'y limiter, toutes les règles d'immigration, de visa et d'enregistrement.

Sous réserve du CAP, je conviens que je ne peux acheter des Produits dans un Pays hors résidence qu'auprès de la société affiliée de NSI désignée en qualité de Brand Affiliate en gros exclusif dans ledit Pays hors résidence. Je conviens, en outre, que (i) je ne peux acheter les Produits dans un Pays hors résidence que pour un usage personnel ou pour en faire une démonstration à l'intention de nouveaux Brand Affiliates potentiels, (ii) je n'ai vendu, revendu ou distribué, ni ne vendrai, revendrai ou distribuerai, tant directement qu'indirectement, aucun Produit dans un Pays hors résidence, à moins que je ne réside dans un Pays de l'EEE auquel cas, des conditions particulières s'appliquent, et (iii) je respecterai toutes les lois applicables concernant l'achat des Produits dans un Pays hors résidence.

D. Entrepreneur indépendant

Je reconnais et conviens qu'en ma qualité de Brand Affiliate, je suis un entrepreneur indépendant et non un salarié de Nu Skin. En tant qu'entrepreneur indépendant :

- Je serai à mon compte et je déciderai, à mon entière discrétion, mon emploi du temps professionnel ainsi que le nombre d'heures que je travaillerai.
- Des Bonus me seront payés en fonction des achats et des ventes, et non en fonction du nombre d'heures que je travaille.
- Je serai exposé au risque d'entreprise et serai responsable de toutes les pertes que je subirai en qualité de Brand Affiliate.
- Au besoin, j'obtiendrai un numéro d'identification professionnelle.
- Je payerai mes propres frais de licence et toute prime d'assurance.
- Je serai responsable de tous les coûts inhérents à mon activité, incluant en cela, mais sans s'y limiter, les frais de déplacement, de divertissement, de bureau, de personnel administratif, les frais juridiques, d'équipement, les frais de comptabilité et les frais généraux, et ce, sans avances, remboursements ou garanties de Nu Skin.
- Je ne serai pas traité comme un employé sur le plan fiscal.
- Je payerai toute taxe de travailleur indépendant imposée par la loi.

Je ne suis pas un employé, mandataire commercial, prospecteur ou représentant légal de Nu Skin et, à l'exception de ce qui est autorisé par le Contrat, je ne suis pas autorisé à agir pour le

compte de Nu Skin. Rien au Contrat n'a vocation à constituer, ni ne saurait être interprété en ce sens, une société de personnes, une relation de mandant-mandataire, d'employeur et d'employé ou une coentreprise entre Nu Skin et moi-même.

E. Bonus

(a) Je toucherai des Bonus en fonction des achats et des ventes de Produits, et non pour mon activité de parrainage. Je comprends et conviens que, pour avoir le droit de recevoir des Bonus, je dois satisfaire à toutes les conditions énoncées au Programme de performance des ventes et ne pas enfreindre les termes du Contrat.

(b) Je n'achèterai aucun Produit Nu Skin dans le seul but d'avoir droit à un Bonus. Je conviens qu'avant de passer une commande de Produits ultérieure, j'aurai vendu ou consommé au moins 80 % de toute commande précédente.

(c) Je conviens qu'une part des Bonus et des mérites qui me sont reconnus en contrepartie tiennent à ce que j'ai accepté de consacrer un temps considérable à (i) former, encourager, encadrer et aider mon Organisation descendante dans ses efforts visant à vendre les Produits aux clients, (ii) vendre personnellement les Produits et (iii) promouvoir l'activité.

F. Déclarations et garanties

Je déclare et garantis être autorisé à conclure le présent Contrat de Brand Affiliate et avoir satisfait à toutes les prescriptions légales pour conclure un contrat valide et que, dès lors que je l'aurai signé et délivré pour valoir expression d'intention et qu'il aura été accepté par NSI ainsi que décrit aux présentes, le Contrat de Brand Affiliate constituera une obligation légale, valide et ayant force obligatoire.

Je déclare et garantis en outre que : (a) les informations que j'ai fournies dans le Contrat de Brand Affiliate sont exactes et complètes et, en cas de toute information fautive ou trompeuse que j'aurais fournie, NSI est autorisée à déclarer, si elle le souhaite, les parties du Contrat de Brand Affiliate qui sont de son ressort, nulles et non avenues « ab initio » ; (b) le numéro d'identité ou numéro d'identification fiscale que j'ai fourni correspond exactement au numéro d'identification du contribuable qui m'est attribué dans mon Pays de résidence ; (c) si je suis une personne physique, je suis un citoyen ou résident légal de mon Pays de résidence et je suis légalement en droit d'agir en qualité de Brand Affiliate dans le Pays de résidence ; et (d) si je suis une Entité commerciale telle qu'une société de capitaux, une société de personnes, une société à responsabilité limitée ou toute autre forme d'organisation commerciale, celle-ci est légalement constituée en vertu des lois de mon Pays de résidence, et chaque membre de l'Entité

commerciale est légalement autorisé en bonne et due forme à mener l'activité dans le Pays de résidence.

Je déclare et garantis que ni moi-même ni mon concubin/conjoint (ou, dans le cas d'une société ou autre organisation commerciale, tout individu y participant qui est ou devrait être listé sur la Fiche de l'Entité commerciale) n'avons exercé d'Activité commerciale dans le cadre d'un autre compte de Brand Affiliate de la société au cours des six mois (un an pour ceux qui ont détenu un titre équivalent à celui de chef de groupe ou titre supérieur dans le cadre du Programme de performance des ventes) immédiatement précédant mon inscription par le biais de mon Parrain tel qu'identifié au présent contrat.

G. Avis de confidentialité

J'autorise le traitement de mes informations à caractère personnel et/ou confidentiel conformément à l'Avis de confidentialité de Nu Skin.

H. Acceptation du Contrat

La date de prise d'effet du Contrat de Brand Affiliate est la date à laquelle celui-ci sera accepté par NSI, à savoir la date à laquelle je signerai le Contrat de Brand Affiliate par voie électronique via la procédure d'inscription prévue par la société sur Internet et à laquelle celui-ci sera reçu et accepté par NSI.

I. Indemnisation et limitation de responsabilité

(a) Indemnisation

J'indemniserai et dégagerai Nu Skin, et chacun de ses actionnaires, membres de la direction, administrateurs et employés, de toute responsabilité contre toute réclamation, demande, obligation, perte, action, droit d'action, coût ou dépense, incluant en cela, mais sans s'y limiter, les frais d'avocats raisonnables, résultant ou découlant, directement ou indirectement, de tout acte ou omission de ma part dans le courant de la conduite de mon activité de Brand Affiliate indépendant, y compris, sans limitation, une violation des déclarations et garanties, une violation substantielle du Contrat de Brand Affiliate et d'autres accords entre les parties, ou toute autre demande ou tout autre droit d'action.

(b) Limitation de responsabilité

LA PRÉSENTE CLAUSE LIMITE LA RESPONSABILITÉ DE NU SKIN ENVERS VOUS. VEUILLEZ LIRE ATTENTIVEMENT.

JE CONVIENS QUE LA RESPONSABILITÉ MAXIMUM DE NU SKIN POUR TOUTE DEMANDE, DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT, DÉCOULANT DU PRÉSENT CONTRAT OU DE MA RELATION AVEC NU SKIN, INCLUANT EN CELA, MAIS SANS S'Y LIMITER, TOUT DROIT D'ACTION DÉCOULANT D'UNE RESPONSABILITÉ

CONTRACTUELLE, DÉLICTELLE OU EN ÉQUITÉ SERA LIMITÉE À LA SOMME LA PLUS GRANDE D'ENTRE LE COÛT DES PRODUITS QUE J'AI ACHETÉS AUPRÈS DE L'ENTITÉ NU SKIN LOCAL AU COURS DE LA PÉRIODE DE DOUZE MOIS PRÉCÉDANT LA DATE À LAQUELLE J'AI INFORMÉ NU SKIN DU LITIGE ET LA SOMME DE 6 000 USD.

J. Arbitrage obligatoire et contraignant

1. LE PRÉSENT CONTRAT DE BRAND AFFILIATE EST SOUMIS À L'ARBITRAGE. L'ÉTAT DE L'UTAH AUX ÉTATS-UNIS SERA LE SIÈGE EXCLUSIF DE L'ARBITRAGE OU DE TOUT AUTRE RÈGLEMENT DE LITIGES DÉCOULANT DU PRÉSENT CONTRAT DE BRAND AFFILIATE OU S'Y RAPPORANT. Le Contrat a son lieu d'origine dans l'État de l'Utah aux États-Unis et il sera régi, entendu et interprété conformément aux lois de l'État de l'Utah aux États-Unis, sans donner effet à ses règles concernant le choix du droit applicable. Les Litiges seront tous soumis, ensemble ou singulièrement, à la juridiction exclusive du comté de Salt Lake dans l'Utah aux États-Unis. Je consens à la compétence personnelle de tout tribunal à l'intérieur de l'État de l'Utah aux États-Unis et renonce à toute exception d'incompétence territoriale.

2. Je conviens que tout Litige sera réglé et négocié en accord et selon les termes et les conditions de la présente section et conformément aux règles et aux procédures énoncées au Titre 7 (Arbitrage) des Règles commerciales et administratives, lesquelles peuvent être consultées en ligne dans la rubrique « Office » du site Internet de la société. La procédure d'arbitrage se déroulera à Salt Lake City, dans l'État de l'Utah aux États-Unis. L'arbitrage se déroulera en anglais mais, à la demande et aux frais d'une partie, les documents et les témoignages seront traduits dans une autre langue. Un arbitre sera nommé pour examiner et trancher les litiges, lequel arbitre sera sélectionné sur consentement de toutes les parties. Les parties supporteront chacune leurs propres frais et dépenses ainsi qu'une part égale du (i) coût de l'arbitre et (ii) des frais administratifs de l'arbitrage. Ni les parties ni l'arbitre ne peuvent révéler l'existence, le contenu ou les résultats d'un arbitrage sans le consentement écrit préalable des deux parties. Il peut être donné exécution à toute sentence rendue par les arbitres par décision de tout tribunal compétent.

3. Est dit « Litige » chacun et l'ensemble des demandes, litiges, droits d'action ou plaintes passés, présents ou futurs, qu'ils soient de nature contractuelle, délictuelle, fondés sur un texte de loi ou en droit, relevant de la responsabilité du fait des produits ou en équité, ou de tout autre droit d'action, (i) découlant du présent Contrat de Brand Affiliate ou s'y rapportant, (ii) entre d'autres Brand Affiliates et moi-même, découlant d'un Compte de Brand Affiliate ou s'y rapportant, ou de nos relations professionnelles en qualité d'entrepreneurs

indépendants de Nu Skin, (iii) entre Nu Skin et moi-même, (iv) ayant trait à Nu Skin ou à ses entités affiliées, anciennes ou présentes, à leurs propriétaires, administrateurs, membres de la direction, employés, investisseurs ou fournisseurs, (v) se rapportant aux Produits, (vi) concernant une décision de Nu Skin sur toute autre question ayant des répercussions sur mon Compte de Brand Affiliate, ou qui découle de l'activité de Nu Skin ou qui s'y rapporte, incluant en cela mon désaccord quant aux actions disciplinaires de Nu Skin ou à l'interprétation du Contrat de Brand Affiliate.

4. JE CONSENS À ACCEPTER ET CONVIENS D'ÊTRE LIÉ PAR LE PRÉSENT ACCORD D'ARBITRAGE DÈS LORS QUE J'ACCÈDE À TOUT SITE INTERNET NU SKIN ET QUE J'EN UTILISE LES INFORMATIONS QUI Y FIGURENT, OU QUE J'ACHÈTE TOUT PRODUIT MIS À DISPOSITION PAR LE BIAIS DESDITS SITES INTERNET OU QUE J'ACHÈTE TOUT PRODUIT AUPRÈS DE L'ENTITÉ NU SKIN LOCAL, OU QUE JE REÇOIS UN BONUS.

**CONTRAT D'ACHAT DE PRODUITS PROPRE AU PAYS DE
RÉSIDENCE (CAP)
BELGIQUE**

Le présent Contrat d'achat de Produits propre au Pays de résidence est conclu entre Nu Skin Belgium N.V., une société immatriculée et constituée en vertu du droit belge, dont le siège social est sis au The Corporate Village, Building Elsinore, Da Vincilaan 9 à 1930 Zaventem, Belgium, VAT BE 0455 925 635 ("Nu Skin Local") et moi-même. L'entité Nu Skin Local, qui est une société affiliée de NSI, est le Brand Affiliate en gros exclusif des Produits dans mon Pays de résidence.

L'entité Nu Skin Local et moi-même convenons et comprenons que le présent CAP constitue un contrat distinct et séparé du Contrat de Brand Affiliate et de parrainage international conclu avec NSI (ainsi que défini dans le Contrat de Brand Affiliate).

A. Définitions

Le sens des mots commençant par une majuscule et ne figurant pas dans la présente section du Contrat d'achat de produits est énoncé dans les Règles commerciales et administratives.

Le terme « Bonus » désigne la rétribution payée à un Brand Affiliate en fonction du volume de Produits vendus par un Brand Affiliate, son Organisation descendante et les Chefs de groupe détachés, dès lors que toutes les conditions requises figurant dans le Programme de performance des ventes ont été satisfaites. L'entité Nu Skin Local est cessionnaire du droit de payer les Bonus aux Brand Affiliates dans le Pays de résidence.

Le terme « Contrat » désigne l'accord contractuel conclu entre Nu Skin et moi-même et est constitué du présent CAP et du Contrat de Brand Affiliate (suivant la définition donnée ci-dessous pour chacun d'eux).

Le terme « Brand Affiliate » désigne un entrepreneur indépendant autorisé par Nu Skin en vertu du Contrat de Brand Affiliate à commercialiser les Produits, à recruter d'autres Brand Affiliates et à recevoir des Bonus conformément aux conditions du Programme de performance des ventes.

L'expression « Contrat de Brand Affiliate » désigne le présent Contrat de Brand Affiliate et de parrainage international, comprenant les Règles commerciales et administratives, le Programme de performance des ventes et les matériels relatifs aux programmes facultatifs, tel que chacun d'entre ces documents peut éventuellement être modifié, et lesquels documents sont incorporés aux présentes par référence.

« Nu Skin » désigne NSI, l'entité Nu Skin Local et leurs sociétés affiliées.

Le terme « Produits » désigne les produits et les services de Nu Skin qui sont vendus par le biais de l'entité Nu Skin Local dans chacun des Pays autorisés.

L'acronyme « CAP » désigne le présent Contrat d'achat de Produits propre au Pays de résidence, comprenant les Règles commerciales et administratives, tel que ces documents peuvent éventuellement être modifiés, et lesquels documents sont incorporés aux présentes par référence.

L'expression « Règles commerciales et administratives » désigne les règles qui régissent la manière dont un Brand Affiliate doit mener son activité et qui définissent les droits et les relations des parties.

L'expression « Pays de résidence » désigne, si vous êtes une personne physique, le pays, le territoire ou autre juridiction politique du ressort duquel vous dépendez en qualité de citoyen ou de résident légal et au regard duquel pays vous avez signé le Contrat de Brand Affiliate. Si vous êtes une Entité commerciale telle qu'une société de capitaux, une société de personnes, une société à responsabilité limitée ou toute autre forme d'organisation commerciale, il s'agira du pays, du territoire ou autre juridiction politique dans lequel vous êtes légalement constituée en vertu du droit de votre Pays de résidence et dans lequel chaque membre de l'Entité commerciale est légalement autorisé en bonne et due forme à mener l'activité dans le Pays de résidence, et au regard duquel pays vous avez signé le Contrat de Brand Affiliate.

L'expression « Programme de performance des ventes » désigne le plan spécifique exposant en détail les conditions de la structure de rétribution qui s'applique aux Brand Affiliates.

B. Services fournis dans le Pays de résidence

En vertu du présent CAP, l'entité Nu Skin Local m'offrira, en ma qualité d'entrepreneur indépendant, des Produits à acheter en gros dans mon Pays de résidence. Je conviens que je ne pourrai vendre ces Produits que dans mon Pays de résidence, sous réserve des Règles commerciales et administratives, et des exceptions qui y figurent.

De plus, l'entité Nu Skin Local me fournira les services suivants dans mon Pays de résidence : (i) acceptation des commandes et distribution des Produits aux clients et aux Brand Affiliates dans le Pays de résidence, (ii) gestion de tous les retours de Produits achetés dans le Pays de résidence en procédant aux remboursements appropriés, (iii) fourniture de services de soutien aux Brand Affiliates et exécution de toute action nécessaire selon les règles de NSI et (iv) paiement des Bonus aux Brand Affiliates dans le Pays de résidence ainsi qu'établi par NSI et suivant les instructions de cette dernière et ainsi que décrit ultérieurement dans la Section F ci-dessous.

Je comprends que NSI a désigné l'entité Nu Skin Local et lui a conféré le pouvoir de me verser les Bonus qui me reviennent, lequel pouvoir inclut, le cas échéant, l'autorisation de générer et d'accepter dans le cadre d'un processus d'autofacturation mes propres factures concernant mes Bonus, d'imputer à nouveau les Bonus à NSI, de payer les Bonus majorés de toute taxe sur la valeur ajoutée imposée dans mon Pays de résidence au nom de l'entité Nu Skin Local et d'agir à mon égard pour le compte de NSI et de ses sociétés affiliées en qualité de Brand Affiliate.

C. Commercialisation des Produits : prix

Je conviens que : (a) il n'y a pas de volumes d'achat ou d'inventaire minimums ; (b) j'ai le droit d'acheter les Produits en gros auprès de l'entité Nu Skin Local ; (c) j'assurerai la promotion de la vente des Produits dans mon Pays de résidence en accord avec les termes et les conditions du Contrat ; et (d) je ne livrerai aucune allégation concernant les Produits et le Programme de performance des ventes qui ne soit contenue dans la documentation officielle de la société ou qui ne figure sur les étiquettes des Produits fournies par la société dans mon Pays de résidence. J'ai le droit d'acheter les Produits au prix indiqué par l'entité Nu Skin Local et conviens que l'entité Nu Skin Local pourra apporter des variations aux prix des Produits avec un préavis de trente (30) jours.

D. Remboursements

Sous réserve de toute restriction visée dans les règles de remboursement susmentionnées ou de toute condition particulière notifiée lors de l'achat, tous les Produits retournés dans un délai de douze mois à compter de la date de votre commande pourront être remboursés à hauteur de 90 %, pour autant qu'ils n'aient pas été ouverts et qu'ils soient dans un état permettant de les revendre, déduction faite des Bonus applicables. L'entité Nu Skin Local convient de rembourser 90 % du prix d'achat en gros (TVA/taxe incluses si payées d'avance, déduction faite des frais de transport et des commissions et autres avantages liés à l'achat en question) pour tout Produit (à l'exception du Matériel d'aide à la vente personnalisé) que vous retournerez dans les douze mois à compter de la date de l'achat. Les Produits (sauf le Matériel d'aide à la vente personnalisé) retournés à la société dans les 30 jours à compter de l'achat seront remboursés à hauteur de 100 % (TVA/taxe incluses si payées d'avance, déduction faite des frais de transport et des commissions et autres avantages liés à l'achat en question). Pour tous les remboursements, il vous faudra obtenir un numéro d'Autorisation de retour de marchandise (Return Merchandise Authorization, RMA). Pour obtenir votre numéro RMA, vous devrez présenter votre facture. Vous retournerez le Produit à vos frais à l'entité Nu Skin Local dans un état permettant de le

revendre comme neuf, autrement dit le produit doit être raisonnablement en bon état, ne pas avoir été ouvert, ne présenter aucune altération, être revendable et susceptible de réintégrer les stocks. Veuillez consulter les Règles commerciales et administratives pour plus d'informations concernant votre droit d'obtenir un remboursement.

E. Programme « ADR » (Automatic Delivery Rewards)

(a) Si j'ai précisé le type et la quantité de Produits que je souhaite recevoir chaque mois automatiquement, ces Produits seront facturés mensuellement de façon récurrente suivant la modalité de paiement que j'ai indiquée et ils seront expédiés mensuellement à l'adresse d'expédition que j'ai listée à moins que je n'informe l'entité Nu Skin Local par écrit, à l'adresse établie ci-dessus, de tout changement que je souhaiterais apporter.

(b) L'entité Nu Skin Local peut apporter des variations aux prix ou mettre fin à la disponibilité des Produits particuliers que j'ai choisi de recevoir au niveau de la section relative au Programme ADR du présent contrat ou sur un formulaire d'adhésion distinct au Programme ADR. En pareille situation, l'entité Nu Skin Local m'informerait des variations et (i) continuerait, pour les Produits Nu Skin dont la distribution aura cessé, de m'envoyer les articles restants, tout en pouvant les remplacer par un autre produit de valeur égale ou supérieure, et (ii) s'agissant d'une variation de prix ou d'une actualisation de produit, elle m'enverrait les mêmes articles que j'ai sélectionnés dans le cadre du Programme ADR, mais au nouveau prix à moins que je ne donne instruction à l'entité Nu Skin Local de revoir ma commande mensuelle.

(c) Aux fins du paiement de chaque commande mensuelle livrée automatiquement dans le cadre du Programme ADR, j'autorise l'entité Nu Skin Local ou une société affiliée à mettre en place une opération de débit automatique de ma carte de crédit ainsi que précisé dans la section relative au Programme ADR du présent contrat ou dans le formulaire d'adhésion au Programme ADR. L'entité Nu Skin Local ou une société affiliée ne pourra imputer aucune autre somme à mon compte de paiement ainsi désigné, en dehors de celles que j'ai autorisées (les charges au titre de la taxe de vente peuvent varier en fonction des changements intervenant au niveau des taux des taxes de vente applicables).

(d) Je conviens que : (i) aucun retour n'est consenti concernant les Produits achetés avec des Points du Programme ADR ; (ii) il n'est pas possible de cumuler des Points Volume Personnel ou des Points Volume de Groupe sur les Produits achetés avec les Points du Programme ADR ; (iii) les Points du Programme ADR utilisés pour un achat seront soumis à la taxe de vente applicable ou à la taxe sur la valeur ajoutée ; et (iv) la valeur des Points

utilisés pour un achat sera considérée comme un revenu que je génère.

(e) Je conviens qu'en cas de retour de Produit de tout achat admissible, le solde du montant admissible pour le mois au cours duquel les Produits sont retournés devra être racheté pour conserver l'admissibilité et recevoir les Points du Programme ADR.

(f) Je conviens que (i) l'entité Nu Skin Local peut mettre fin au Programme ADR à tout moment et pour quelque raison que ce soit et que (ii) mon droit de participer au Programme ADR dans le cadre du présent contrat expirera si (A) la carte de crédit ou l'autorisation bancaire fournie au présent contrat expire, est annulée ou est, quoi qu'il en soit, résiliée, (B) j'enfreins les termes et les conditions du Contrat ou (C) NSI résilie mon compte de Brand Affiliate. Je peux annuler ma commande mensuelle dans le cadre du Programme ADR moyennant avis écrit à l'entité Nu Skin Local. Ladite annulation prendra effet dans un délai de quatorze (14) jours au plus tard.

F. Bonus

(a) J'autorise l'entité Nu Skin Local, ainsi qu'établi par NSI et suivant les instructions de cette dernière, à verser le paiement de tout Bonus sur mon compte ouvert auprès de l'établissement financier que j'ai indiqué. Ladite autorisation remplace toute autorisation antérieure et demeurera en vigueur à tous les effets jusqu'à ce que (i) l'entité Nu Skin Local ne reçoive un avis écrit de ma part de mon intention de me retirer du programme de virement automatique, et que (ii) l'entité Nu Skin Local ait raisonnablement la possibilité de procéder audit changement suivant l'avis que je lui aurai transmis.

(b) Je conviens de devoir immédiatement informer l'entité Nu Skin Local (i) avant de changer ou de clôturer mon compte destiné au virement automatique ou (ii) si mon établissement financier change mon numéro d'acheminement ou mon numéro de compte. Tout changement de numéro de compte non communiqué à l'entité Nu Skin Local peut entraîner un retard dans la réception de mes Bonus. Si je change d'établissement financier ou de numéro de compte, je devrai remplir une nouvelle Fiche d'autorisation de virement automatique et l'envoyer à l'entité Nu Skin Local avant de clôturer mon compte en cours.

(c) Ni NSI ni l'entité Nu Skin Local ne seront responsables à mon égard de l'impossibilité pour l'entité Nu Skin Local d'accéder à mon compte ou de pourvoir à temps aux virements automatiques sur mon compte à moins que ladite impossibilité ou perte ne soit la conséquence directe d'une faute lourde de l'entité Nu Skin Local ou d'une faute intentionnelle. La responsabilité de Nu Skin ne dépassera pas le montant des fonds qui auraient été, sans quoi, versés.

G. Déclarations et garanties

Je déclare et garantis être autorisé à conclure le présent CAP et avoir satisfait à toutes les prescriptions légales pour conclure un contrat valide et que, dès lors que je l'aurai signé et délivré pour valoir expression d'intention et qu'il aura été accepté par l'entité Nu Skin Local ainsi que décrit aux présentes, le CAP constituera une obligation légale, valide et ayant force obligatoire.

Je déclare et garantis en outre que : (a) les informations que j'ai fournies dans le CAP sont exactes et complètes et, en cas de toute information fausse ou trompeuse que j'aurais fournie, NSI ou l'entité Nu Skin Local sont autorisées à déclarer, si elles le souhaitent, les parties du Contrat qui sont de leur ressort, nulles et non avenues « ab initio » ; (b) le numéro d'identité ou numéro d'identification fiscale que j'ai fourni correspond exactement au numéro d'identification du contribuable qui m'est attribué dans mon Pays de résidence ; (c) si je suis une personne physique, je suis un citoyen ou résident légal de mon Pays de résidence et je suis légalement en droit d'agir en qualité de Brand Affiliate dans le Pays de résidence ; et (d) si je suis une Entité commerciale telle qu'une société de capitaux, une société de personnes, une société à responsabilité limitée ou toute autre forme d'organisation commerciale, celle-ci est légalement constituée en vertu des lois de mon Pays de résidence, et chaque membre de l'Entité commerciale est légalement autorisé en bonne et due forme à mener l'activité dans le Pays de résidence.

Je déclare et garantis que ni moi-même ni mon concubin/conjoint (ou, dans le cas d'une société ou autre organisation commerciale, tout individu y participant qui est ou devrait être listé sur la Fiche de l'Entité commerciale) n'avons exercé d'Activité commerciale dans le cadre d'un compte de Brand Affiliate d'une autre société au cours des six mois (un an pour ceux qui ont détenu un titre équivalent à celui de chef de groupe ou titre supérieur dans le cadre du Programme de performance des ventes) immédiatement précédant mon inscription par le biais de mon Parrain tel qu'identifié au présent contrat.

H. Avis de confidentialité

J'autorise le traitement de mes informations à caractère personnel et/ou confidentiel conformément à l'Avis de confidentialité de Nu Skin.

I. Acceptation du Contrat

Je conviens que l'acceptation par l'entité Nu Skin Local du CAP interviendra lors de l'acceptation de ma première commande de Produits.

J. Indemnisation et limitation de responsabilité

(a) Indemnisation

J'indemniserai et dégagerai Nu Skin, et chacun de ses actionnaires, membres de la direction, administrateurs et employés, de toute responsabilité contre toute réclamation, demande, obligation, perte, action, droit d'action, coût ou dépense, incluant en cela, mais sans s'y limiter, les frais d'avocats raisonnables, résultant ou découlant, directement ou indirectement, de tout acte ou omission de ma part dans le courant de la conduite de mon activité de Brand Affiliate indépendant, y compris sans limitation, une violation des déclarations et garanties, une violation substantielle du CAP et d'autres accords entre les parties, ou toute autre demande ou tout autre droit d'action.

(b) Limitation de responsabilité

LA PRÉSENTE CLAUSE LIMITE LA RESPONSABILITÉ DE NU SKIN ENVERS VOUS. VEUILLEZ LIRE ATTENTIVEMENT.

JE CONVIENS QUE LA RESPONSABILITÉ MAXIMUM DE NU SKIN POUR TOUTE DEMANDE, DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT, DÉCOULANT DU PRÉSENT CONTRAT OU DE MA RELATION AVEC NU SKIN, INCLUANT EN CELA, MAIS SANS S'Y LIMITER, TOUT DROIT D'ACTION DÉCOULANT D'UNE RESPONSABILITÉ CONTRACTUELLE, DÉLICTUELLE OU EN ÉQUITÉ SERA LIMITÉE À LA SOMME LA PLUS GRANDE D'ENTRE LE COÛT DES PRODUITS QUE J'AI ACHETÉS AUPRÈS DE L'ENTITÉ NU SKIN LOCAL AU COURS DE LA PÉRIODE DE DOUZE MOIS PRÉCÉDANT LA DATE À LAQUELLE J'AI INFORMÉ NU SKIN DU LITIGE ET LA SOMME DE 6 000 USD.

K. Arbitrage obligatoire et contraignant

1. LE PRÉSENT CAP EST SOUMIS À L'ARBITRAGE. L'ÉTAT DE L'UTAH AUX ÉTATS-UNIS SERA LE SIÈGE EXCLUSIF DE L'ARBITRAGE OU DE TOUT AUTRE RÈGLEMENT DE LITIGES DÉCOULANT DU PRÉSENT CAP OU S'Y RAPPORANT. Le Contrat a son lieu d'origine dans l'État de l'Utah aux États-Unis et il sera régi, entendu et interprété conformément aux lois de l'État de l'Utah aux États-Unis, sans donner effet à ses règles concernant le choix du droit applicable. Les Litiges seront tous soumis, ensemble ou singulièrement, à la juridiction exclusive du comté de Salt Lake dans l'Utah aux États-Unis. Je consens à la compétence personnelle de tout tribunal à l'intérieur de l'État de l'Utah aux États-Unis et renonce à toute exception d'incompétence territoriale.

2. Je conviens que tout Litige sera réglé et négocié en accord avec les termes et les conditions du présent CAP, et conformément aux règles et aux procédures énoncées au Titre 7 (Arbitrage) des Règles commerciales et administratives, lesquelles peuvent être consultées en ligne dans la rubrique « Office » du site Internet de la société. La procédure d'arbitrage se déroulera à Salt Lake City, dans l'État de l'Utah aux États-Unis. L'arbitrage se déroulera en anglais mais, à la demande et aux frais d'une partie, les documents et les témoignages seront traduits dans une autre langue. Un arbitre sera nommé pour examiner et trancher les litiges, lequel arbitre sera sélectionné sur consentement de toutes les parties. Les parties supporteront chacune leurs propres frais et dépenses ainsi qu'une part égale du (i) coût de l'arbitre et (ii) des frais administratifs de l'arbitrage. Ni les parties ni l'arbitre ne peuvent révéler l'existence, le contenu ou les résultats d'un arbitrage sans le consentement écrit préalable des deux parties. Il peut être donné exécution à toute sentence rendue par les arbitres par décision de tout tribunal compétent.

3. Est dit « Litige » chacun et l'ensemble des demandes, litiges, droits d'action ou plaintes passés, présents ou futurs, qu'ils soient de nature contractuelle, délictuelle, fondés sur un texte de loi ou en droit, relevant de la responsabilité du fait des produits ou en équité, ou de tout autre droit d'action, (i) découlant du présent CAP ou s'y rapportant, (ii) entre d'autres Brand Affiliates et moi-même, découlant d'un Compte de Brand Affiliate ou s'y rapportant, ou de nos relations professionnelles en qualité d'entrepreneurs indépendants de Nu Skin, (iii) entre Nu Skin et moi-même, (iv) ayant trait à Nu Skin ou à ses entités affiliées, anciennes ou présentes, à leurs propriétaires, administrateurs, membres de la direction, employés, investisseurs ou fournisseurs, (v) se rapportant aux Produits, (vi) concernant une décision de Nu Skin sur toute autre question ayant des répercussions sur mon Compte de Brand Affiliate, ou qui découle de l'activité de Nu Skin ou qui s'y rapporte, incluant en cela mon désaccord quant aux actions disciplinaires de Nu Skin ou à l'interprétation du CAP.

4. JE CONSENS À ACCEPTER ET CONVIENS D'ÊTRE LIÉ PAR LE PRÉSENT ACCORD D'ARBITRAGE DÈS LORS QUE J'ACCÈDE À TOUT SITE INTERNET NU SKIN ET QUE J'EN UTILISE LES INFORMATIONS QUI Y FIGURENT, OU QUE J'ACHÈTE TOUT PRODUIT MIS À DISPOSITION PAR LE BIAIS DESDITS SITES INTERNET OU QUE J'ACHÈTE TOUT PRODUIT AUPRÈS DE L'ENTITÉ NU SKIN LOCAL, OU QUE JE REÇOIS UN BONUS.

En signant ci-dessous, je certifie avoir lu et accepté les conditions du Contrat de Brand Affiliate et de parrainage international et du Contrat d'achat de Produits propre à la Belgique.

Nom: _____

Titre: _____

Date: _____

Signature:

--